

Après que, dans la séance du 13. 12. 1918, l'ordre du jour de la Droite, qui donna confiance au gouvernement Reuter, fut adopté par 28 voix contre 20, Pierre Prum déposa un amendement ainsi formulé : « La Chambre, dans l'intérêt de l'apaisement du pays, exprime le vœu que la grande-duchesse Marie-Adélaïde s'abstienne de tout acte souverain jusqu'à ce que le peuple, par la voix du referendum, se soit prononcé sur la forme de l'Etat. »

Léon Laval vota cet amendement avec les libéraux, le parti populaire et les membres de la Droite, de sorte que l'amendement obtint 36 voix contre 2 et 10 abstentions (socialistes). Mais lorsque la Gauche soumit au vote un ordre du jour demandant la renonciation au trône par la dynastie des Nassau, Léon Laval vota pour l'ordre du jour, avec tous les libéraux et socialistes. C'est qu'il était dans l'ignorance — comme tous les membres de la Gauche — que les membres du parti populaire (Herschbach, Kappweiler et consorts), qui avaient promis de voter avec eux, s'étaient ravisés en votant contre l'ordre du jour ou en s'abstenant. L'ordre du jour Brasseur et consorts fut donc rejeté par 21 voix contre 19 et 3 abstentions. (19)

Le 19. 12. 1918, lors du vote de la motion J. Thorn demandant à la Chambre de s'exprimer pour le principe républicain, les libéraux se scindèrent en deux groupes : tandis que les libéraux Brasseur, Lacroix et Pescatore s'abstenaient, Léon Laval vota avec les autres libéraux et les socialistes pour le principe républicain ; l'ordre du jour fut rejeté par 25 voix contre 16 et 5 abstentions. (20)

A partir de la séance du 14. 1. 1919 Léon Laval changea son attitude. Lorsqu'il s'agit de désigner la députation de la Chambre entre les mains de laquelle la nouvelle grande-duchesse devait prêter le serment sur la Constitution, Robert Brasseur déposa une motion destinée à différer la prestation du serment de la Princesse Charlotte jusqu'à ce qu'un gouvernement responsable fût à même de garantir, avec pièces officielles à l'appui, que les pays de l'Entente seraient décidés à recevoir les ministres de la nouvelle Grande-Duchesse et à reprendre avec le Grand-Duché les relations diplomatiques et cordiales d'avant la guerre.

Le président du gouvernement, E. Reuter, s'opposa à cet ordre du jour et, tout en refusant de déposer des pièces et de nommer des noms, prétendait pouvoir donner l'assurance que le gouvernement français ne ferait aucune difficulté à reprendre les relations diplomatiques après l'accession au trône de la princesse Charlotte.

Lorsque la Chambre procéda au vote, Léon Laval, les libéraux Schmitz et Boever et le parti populaire marchèrent avec la Droite de sorte que l'ordre du jour Brasseur fut repoussé par 30 voix contre 19 et 2 abstentions.

Léon Laval vota également contre l'ordre du jour J. Thorn qui demanda également de s'opposer à la nomination de la députation et qui proposa la désignation d'une Commission de trois députés chargés de prendre contact avec le gouvernement français et les autres pays de